

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 325-36-74
C. C. P. 1248-74 PARIS

(En même temps que le document "J'ai entendu les cris de mon peuple" - cf DIAL D 99 - sur la situation du Nord-Est, était rendu public un autre document sur la situation en Amazonie. Sous le titre "La marginalisation d'un peuple - Le cri des Eglises", il était signé par l'archevêque Fernando Gomes, les évêques Epaminondas de Araujo, Tomas Balduino, Pedro Casaldaliga, Estêvao Cardoso, et l'évêque-auxiliaire Celso Pereira. Edité sous la forme d'un livret de soixante pages, il a été aussitôt considéré par les autorités comme "hautement subversif". L'imprimeur ayant été arrêté, l'archevêque de Goiânia a réagi de la façon suivante) (Note DIAL).

LETTRE PASTORALE DE DOM FERNANDO GOMES,
ARCHEVEQUE METROPOLITAIN DE GOIANIA PAR LA GRACE DE DIEU
ET DU SAINT-SIEGE APOSTOLIQUE

Cette lettre devra être lue au cours des messes de ce jour (Fête-Dieu) par tous les prêtres et portée à la connaissance du peuple de Dieu.

Chers diocésains,

A la date du 6 mai 1973, le livret "La marginalisation d'un peuple - Le cri des Eglises" a été publié sous la responsabilité de l'archevêque de Goiânia, des évêques d'Anapolis, de Goias, de Sao Félix do Araguaia, de Maraba, et de l'évêque-auxiliaire de Porto Nacional qui ont signé ce document.

Nous venons d'être informés que, par mesure de représailles, le propriétaire et quelques employés de l'imprimerie Lider ont été arrêtés par des agents de la Police Fédérale.

Il se peut que cette attitude ait été dictée par une interprétation de la loi sur la presse en vigueur dans notre pays. En vertu de cette même loi, les responsables d'un écrit sont les auteurs, en l'occurrence les évêques nommés ci-dessus.

Il n'est pas juste que les principaux responsables soient dispensés des sanctions prévues par la loi pendant que le propriétaire et ses compagnons se trouvent en détention, qu'ils sont victimes de préjudices d'ordre matériel et que leurs familles en supportent les conséquences.

En notre qualité de premier signataire du document, nous assumons l'entière responsabilité de cette publication et nous nous mettons donc à la disposition de la police. Nous acceptons librement et consciemment les conséquences que l'on voudra bien nous faire subir pour notre geste d'amour de la justice et de lutte contre l'injustice.

Auparavant, cependant, nous avons le devoir de porter à la connaissance de nos chers diocésains et de tout le peuple brésilien les éclaircissements suivants:

1) Le livret en question, déjà diffusé, déclare textuellement: "Nous publions la présente étude comme un subside pour la réflexion, à l'occasion du 10e anniversaire de l'encyclique Pacem in Terris et du 25e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme". L'actuelle Constitution de la République Fédérale du Brésil garantit aux citoyens le droit de penser et d'étudier en toute liberté.

2) Le livret est, de fait, "une étude comme subside pour la réflexion" entièrement basée sur une enquête sociologique réalisée dans le diocèse de Goiás et sur des publications d'organismes spécialisés en la matière. Tout ce qui y est affirmé s'appuie sur les documents du Magistère de l'Eglise. C'est la mission des évêques de prêcher la doctrine sociale de l'Eglise. La Constitution de notre pays reconnaît ce droit à toutes les religions.

3) C'est le devoir du Gouvernement de vérifier la véracité des faits exposés dans ce document et de contester ce qui ne correspond pas à la vérité. Au cas où il se trouverait une affirmation considérée comme injurieuse à qui que ce soit, il appartient au Gouvernement de punir les auteurs de l'injure par les moyens que le droit met à sa disposition. Sinon, ce serait l'arbitraire, le pouvoir absolu et une injustice envers des personnes sans défense. Ce serait une atteinte à la dignité humaine, à la tranquillité des familles qui vivent honnêtement de leur travail, et à la sécurité de l'ordre social.

En ratifiant "Le cri des Eglises", il est de notre devoir d'élever la voix pour protester de façon véhémement et pour exiger la justice.

Nous renouvelons à nos chers diocésains l'expression de notre désir d'être à leur service et nous espérons l'appui de leurs prières. Nous renouvelons aux pauvres, aux victimes de l'injustice, aux marginaux et aux opprimés l'expression de notre solidarité fraternelle et notre joie de pouvoir supporter pour eux et avec eux les souffrances qui nous apporteront la libération.

Que le Seigneur Dieu, notre force et notre récompense, nous accorde la grâce de la persévérance dans la foi et le courage de tout supporter pour la défense de la Vérité et de la Justice.

Nous continuerons de lutter avec fermeté jusqu'à la victoire à venir pour notre Patrie tant éprouvée et digne d'un sort meilleur et de jours meilleurs pour tous ses fils, riches ou pauvres, grands ou petits, en ville comme à la campagne.

Notre défense repose sur la Vérité qui libère et sur la Foi qui fortifie. Frères, réjouissons-nous dans le Seigneur! Amen.

Goiânia, le 21 juin 1973, en la Fête-Dieu
Fernando Gomes dos Santos
archevêque de Goiânia

Note: les prêtres résidant dans les paroisses de l'intérieur du pays liront cette lettre dimanche prochain, 24 de ce mois.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

D 107-2 DIAL 100773